

50 Partners Impact
Société par actions simplifiée
au capital de 3 612 500 €
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau – 75001 Paris
844 832 840 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 5 NOVEMBRE 2025

(EXTRAIT)

(...)

PREMIERE RESOLUTION

Réduction du capital social d'un montant de 512 500 € par apurement des pertes et diminution de la valeur nominale des actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide, du fait des pertes constatées dans les comptes sociaux clos le 31 décembre 2024, la réduction du capital social d'un montant de 512 500 € par l'apurement, à due concurrence, du solde débiteur du compte « report à nouveau » qui s'élève à 518 075,60 € après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette opération est réalisée par voie de diminution de la valeur nominale des 1 250 000 actions qui se trouve diminuée de 2,89 € à 2,48 €.

Le capital se trouve donc ramené de 3 612 500 € à 3 100 000 € divisé en 1 250 000 actions de 2,48 € de valeur nominale chacune.

Nombre de voix pour : 775 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

« Article 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société :

-Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci.....	275 000 €
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 29 janvier 2019 et des décisions du Président du 15 février 2019 une somme en numéraire de DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci.....	275 000 €
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 octobre 2019 et des décisions du Président du 14 novembre 2019 une somme en numéraire de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS, ci	125 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».	
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 14 mai 2020 et des décisions du Président du 9 juin 2020 une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci.....	175 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».	
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2020 et des décisions du Président du 7 janvier 2021 une somme en numéraire de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS, ci	225 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».	
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 mai 2021 et des décisions du Président du 15 juin 2021, une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci.....	175 000 €
La différence entre la montant de la souscription et la valeur nominale des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».	
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 octobre 2025, une somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime d'émission, ci	2 362 500 €
-Aux termes d'une assemblée générale en date du 5 novembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de CINQ CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS par apurement des pertes sociales, ci	(512 500 €)

TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS, ci	3 100 000 € »

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3 100 000 €).

Il est divisé en UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1 250 000) actions de même catégorie, d'une valeur nominale unitaire de DEUX EUROS QUARANTE HUIT CENTIMES (2,48 €) et toutes intégralement libérées. «

Nombre de voix pour : 775 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Nombre de voix pour : 775 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

La société 50 Partners Gestion

Représentée par

Jérôme Masurel

